

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général

#### Épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives de la voie générale à compter de la session 2023 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2121283N

note de service du 24-3-2022

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat.

L'épreuve porte sur le programme défini par l'arrêté du 2 juin 2021 fixant le programme d'enseignement de spécialité EPPCS pour les classes de première et terminale de la voie générale, publié au BOEN n° 25 du 24 juin 2021.

Un candidat faisant l'objet d'une dispense dans l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) ne peut pas se présenter à l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité EPPCS.

L'épreuve se compose de deux parties :

- une épreuve écrite d'une durée de 3h30 ;
- une épreuve orale d'une durée de 30 minutes.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points, l'épreuve orale est notée sur 20 points. La note finale de l'épreuve est la moyenne, sur 20 points, de la note obtenue à l'épreuve écrite et de la note obtenue à l'épreuve orale.

#### Épreuve écrite

Durée : 3 h 30

##### Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences et les attendus de fin de lycée définis dans le programme de spécialité, le candidat est évalué sur sa connaissance et sa compréhension de la culture sportive, ainsi que sur sa capacité à analyser une thématique et à faire des liens entre la théorie et sa pratique.

##### Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en deux parties. La première partie est traitée par tous les candidats, la seconde partie propose aux candidats un choix entre deux sujets.

- première partie : dissertation sur un sujet général de culture sportive en relation avec la thématique du programme enjeux de la pratique sportive dans le monde contemporain ;
- deuxième partie : deux sujets, relevant de deux parties de programme différentes, comportant une question et un ensemble de documents pouvant réunir textes, données chiffrées, iconographies, sont proposés aux candidats. Le candidat doit s'appuyer à la fois sur le contenu des documents et ses connaissances pour répondre à la question. Le candidat choisit un des deux sujets.

##### Barème et notation

L'épreuve écrite est notée sur 20. Chacune des parties est notée sur 10.

#### Épreuve orale

Durée : 30 minutes (composée de deux parties, pratique et orale, de 15 minutes chacune)

Ces deux parties ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles peuvent être organisées séparément l'une de l'autre, à des moments distincts. Il n'existe aucun impératif chronologique dans leur déroulement : la première partie ne doit pas nécessairement se tenir avant la seconde. L'activité physique, sportive et artistique (Apsa) évaluée dans le cadre de la première partie, de pratique physique et sportive, peut être différente de l'Apsa présentée par le candidat dans l'enregistrement audiovisuel commenté dans le cadre de la deuxième partie.

##### Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences et les attendus de fin de lycée définis dans le programme de spécialité, le

candidat est évalué sur son niveau de performance et d'habileté dans des APSA, ainsi que sur sa capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique et à l'éclairer par des connaissances théoriques.

#### Modalités de l'épreuve

##### Première partie : pratique physique et sportive

Chaque établissement propose une liste de cinq Apsa travaillées dans le cadre de l'enseignement de spécialité (classes de première et terminale) et relevant de cinq champs d'apprentissage différents.

Un mois avant l'épreuve, le recteur d'académie choisit pour la session en cours deux champs d'apprentissage de cette liste. Le candidat choisit ensuite parmi ces deux champs d'apprentissage celui qui sera le support de son évaluation pratique. Le choix du candidat est mentionné sur le bordereau d'évaluation. L'évaluation pratique est organisée au sein de l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement, chef du centre d'examen.

La prestation physique du candidat est notée par deux professeurs d'EPS à l'aide d'une grille d'évaluation établie par l'établissement. Cette grille est construite en référence au référentiel national défini pour l'enseignement de spécialité et est validée par la commission académique des examens.

Le référentiel national d'évaluation, publié en annexe, est établi pour chacun des champs d'apprentissage fixés par le programme.

##### Deuxième partie : commentaire d'une prestation physique

La deuxième partie s'appuie sur un enregistrement audiovisuel, de 1 à 3 minutes, d'une prestation physique du candidat dans une Apsa choisie par le candidat et issue de la programmation du cycle terminal de l'enseignement de spécialité. Elle permet d'évaluer sa capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique et à l'éclairer par des connaissances théoriques.

Le candidat dispose de 5 à 7 minutes maximum, pour présenter au jury l'enregistrement audiovisuel de sa prestation physique. Lors de cette présentation, il commente et analyse sa pratique en s'appuyant sur des indicateurs. Le temps restant, lors de l'entretien suivant cet exposé, est consacré à des questions du jury qui amènent le candidat à approfondir ses réponses. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture sportive.

#### Indications complémentaires

L'enregistrement audiovisuel de la prestation physique est préparé au cours du cycle terminal dans le cadre de l'enseignement de spécialité. Il doit permettre au candidat de témoigner de ses compétences d'analyse. Il est copié sur une clé USB ou toute autre modalité fixée par l'académie. La prestation physique est filmée dans le cadre de l'établissement, en présence d'un enseignant de la spécialité. L'enregistrement est constitué d'une à trois séquences filmées en continu sans montage, dont les plans, les cadrages et les mouvements de caméra ont été définis par le candidat. L'enseignant précise, à l'aide d'une fiche de synthèse, les conditions de réalisation de la prestation physique (hauteur des haies, poids du javelot, nature du milieu, taille de l'espace d'évolution, hauteur du filet de volley-ball, poids des charges, BPM) et des indicateurs de réalisation et/ou de performance (temps réalisé, difficulté de l'itinéraire, difficulté des éléments gymniques, propos chorégraphique, niveau d'opposition, thème d'entraînement, charge maximale).

Un cahier des charges pour les enregistrements audiovisuels et un cadre pour les fiches de synthèse sont proposés par la commission nationale des examens.

Par ailleurs, il est obligatoire de mettre en conformité l'enregistrement audiovisuel réalisé en classe en vue de l'épreuve terminale d'enseignement de spécialité EPPCS avec les dispositions de l'article 30 du règlement général de protection des données (RGPD) prévu par la commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) par le biais d'une inscription sur le registre des activités de traitement de l'établissement scolaire, placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les enregistrements des prestations physiques et la fiche de synthèse sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve. Ils sont visés par les professeurs du candidat et le chef d'établissement.

En termes de droit à l'image, le candidat ou son représentant légal si le candidat est mineur, doit accepter de donner son consentement pour l'enregistrement audiovisuel de sa prestation, et son visionnage par les membres du jury, dans le cadre de l'examen. L'enregistrement audiovisuel, accompagné du consentement, sont indispensables pour pouvoir se présenter à l'épreuve. Le consentement est donné au moment de l'inscription à l'examen, via le module d'inscription de Cyclades. S'agissant des personnes autres que le candidat figurant sur l'enregistrement audiovisuel, il convient de flouter leurs visages en amont de la transmission de l'enregistrement.

#### Barème et notation

L'épreuve orale est notée sur 20 :

- première partie : 12 points sur le niveau de performance et d'habileté ;
- deuxième partie : 8 points sur la capacité d'analyse de sa pratique et son éclairage par des connaissances théoriques.

L'évaluation du niveau de performance et d'habileté dans les Apsa est réalisée à l'aide de référentiels fournis par l'équipe pédagogique, en référence aux orientations nationales définies pour l'enseignement de spécialité,

validés par la commission académique des examens.

#### Composition du jury

L'évaluation orale est assurée par deux professeurs d'EPS, dont l'un au moins intervient régulièrement dans l'enseignement de spécialité EPPCS. Aucun des membres du jury ne peut avoir été le professeur du candidat pendant l'année de terminale de la session de l'examen, ni dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, ni dans le cadre de l'enseignement de spécialité EPPCS.

#### Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestées en début d'année par l'autorité médicale, ainsi que les candidats confrontés à une inaptitude temporaire en cours d'année, prononcée par l'autorité médicale suite à une blessure ou une maladie, peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la première partie de l'épreuve orale, sans dispense de l'épreuve.

#### Candidats sportifs de haut niveau

Les candidats sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs ou les sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport bénéficient des modalités d'évaluation suivantes :

- ils passent l'épreuve écrite (notée sur 20 points) et la partie de l'épreuve orale constituée du commentaire d'une prestation physique enregistrée (notée sur 8 points), telles que définies plus haut, sans adaptation particulière ;
- ils sont dispensés de la partie pratique physique, pour laquelle ils bénéficient automatiquement de 12 points, sous réserve de s'être bien présentés à l'épreuve écrite et à l'autre partie de l'épreuve orale.

#### Candidats individuels

##### Épreuve écrite

Concernant l'épreuve écrite, les candidats individuels se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

##### Épreuve orale

Concernant l'épreuve orale, les candidats individuels sont évalués sur une épreuve pratique suivie d'un entretien d'une durée de quinze minutes. Un mois avant l'épreuve, ils choisissent une Apsa parmi deux proposées par les autorités académiques. Ces deux Apsa sont issues d'une liste de cinq Apsa relevant de cinq champs d'apprentissage différents proposée par les autorités académiques en début d'année scolaire. Le choix du candidat est mentionné sur le bordereau d'évaluation. Lors de l'entretien, les questions du jury amènent le candidat à commenter et analyser sa pratique. Elles visent à apprécier ses capacités d'analyse et sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture sportive.

##### Épreuve orale de contrôle

Durée : 30 minutes :

- première partie : 10 minutes ;
- deuxième partie : 20 minutes ;
- temps de préparation : 30 minutes.

##### Modalités de l'épreuve

- première partie : le jury pose une question au candidat en référence à l'un des axes de questionnement d'une thématique du programme. Le candidat, au terme de sa préparation, y répond en s'appuyant sur ses connaissances.
- deuxième partie : au cours de l'entretien, le jury invite le candidat à reformuler, préciser ou développer certains points de son exposé, et élargit le questionnement à d'autres thématiques du programme.

##### Barème et notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

##### Épreuves de remplacement

Conformément aux dispositions de l'article D. 334-19 du Code de l'éducation, le candidat qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'a pas pu se présenter à tout ou partie de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives, est convoqué par le recteur de l'académie à une épreuve de remplacement au titre de la ou des parties auxquelles il n'a pas pu se présenter. Cette épreuve de remplacement est organisée à la fin de l'année scolaire en cours ou au début de l'année scolaire suivante.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

**Annexe**

4.1 Enseignement de spécialité : éducation physique, pratiques et culture sportives

## Annexe - Enseignement de spécialité : éducation physique, pratiques et culture sportives

### Champ d'apprentissage n° 1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

#### Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée par l'équipe pédagogique de l'établissement de manière à évaluer l'AFL « S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision ».

L'épreuve respecte les principes d'élaboration du référentiel national du champ d'apprentissage.

L'épreuve doit révéler le plus haut niveau de performance et d'efficacité technique de l'élève dans le respect :

- Des principes de la filière énergétique principalement sollicitée au regard de la durée d'effort ;
- De la forme scolaire de pratique retenue ;
- Du parcours de formation de l'élève.

L'épreuve comporte la production d'au moins 2 réalisations maximales mesurées et/ou chronométrées ; elle peut combiner deux activités (Ex: Course et saut ou course et vélo...) ; elle peut être collective (entre candidats ou éventuellement avec l'apport d'élèves « plastrons ») ;

La note cumule la performance réalisée (élément A sur 6 points) et l'efficacité technique (élément B sur 6 points) :

- **Élément A:** Il correspond à la meilleure performance dans chacune des réalisations (Exemple : performance avec élán réduit ET élan complet, plat ET haies, 1<sup>er</sup> ET 2<sup>ème</sup> 50m, 1<sup>er</sup> ET 2<sup>ème</sup> WOD...). Les barèmes sont construits par l'équipe en cohérence avec divers éléments tels que :
  - Les seuils de performance nationaux du référentiel du CA1 de l'enseignement commun en Bac GT (qui, pour ce référentiel de l'enseignement de spécialité, aident à déterminer le passage du degré 1 au degré 2) ;
  - Les niveaux de pratique UNSS (performance de niveau département = degré 4 ; performance de niveau district = degré 3) ;
  - Le registre d'effort sollicité au regard du milieu (nature du terrain, dénivelé, ...);
  - La nature de l'épreuve ( combinée ou unique).
- **Élément B:** Il correspond à l'indice technique traduit par des données chiffrées. Il révèle la capacité de l'élève à créer et conserver voire transmettre de la vitesse en coordonnant les actions propulsives. Les indicateurs chiffrés sont à construire en équipe d'établissement.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Pour exemple : écart entre les temps cumulés et le temps au relais ; écart entre le temps au plateau et sur les haies ; le pourcentage de VMA ; nombre de coups de bras : rapport amplitude-fréquence ; nombre de « NoRep » (cross-training) ; nombre et durée des rotations (run&bike).

## Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

L'observation peut être fractionnée sur différentes périodes.

Lorsque l'épreuve nécessite la mise en place d'équipes, de poules, de tableaux, etc., ceux-ci sont proposés en amont par l'équipe enseignante. Ils peuvent être régulés par les évaluateurs au cours de l'épreuve.  
Selon le nombre de candidats, il est possible de faire appel à des élèves plastrons de manière à avoir un effectif suffisant pour la passation de l'épreuve (épreuve collective du type relais par exemple).

## Bârème et notation

L'AFL est noté sur 12 points.

- 6 points pour la performance réalisée
- 6 points pour l'efficacité technique

L'équipe pédagogique de l'établissement définit les bârèmes de performance et les outils permettant d'évaluer l'efficacité technique.

## Référentiel APSA

L'équipe pédagogique de l'établissement spécifique pour l'APSA les repères d'évaluation proposés dans le référentiel national du champ d'apprentissage.

## Repères d'évaluation de l'AFL

		Repères d'évaluation		
Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<b>Eléments à évaluer</b>	De 0,25 à 1,25 points	De 1,5 à 2,75 points	De 3 à 4,25 points	De 4,5 à 6 points
<b>La performance maximale Sur 6 points</b>	Barème Établissement	Barème Établissement	Barème Établissement	Barème Établissement

<b>L'efficacité technique</b>	L'absence de coordination des actions propulsives nuit à sa vitesse. <sup>2</sup>	La discontinuité des actions propulsives nuit à sa vitesse.	La continuité des actions propulsives permet un travail à sa vitesse maximale.
<b>L'indice technique chiffré révèle</b>	L'élève crée peu de vitesse et la conserve/transmet mal peu ou pas.	L'élève crée sa vitesse mais la conserve/transmet sa vitesse utile/contrôlée.	L'élève crée, conserve/transmet sa vitesse maximale.
<b>Sur 6 points</b>	Les actions propulsives sont juxtaposées, non coordonnées.	Les actions propulsives sont discontinues et/ou incomplètes.	Les actions propulsives sont coordonnées, complètes et orientées.

## Champ d'apprentissage n° 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée par l'équipe pédagogique de l'établissement de manière à évaluer l'AFL « S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain. ».

L'épreuve respecte les principes d'élaboration du référentiel national du champ d'apprentissage :

- L'épreuve invite le candidat à s'engager dans un niveau de difficulté adapté à ses ressources, à prélever des informations dans son environnement pour choisir des itinéraires, des trajectoires ; et à adapter son déplacement dans une recherche d'efficience. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (par exemple, cotation des voies en escalade, formes de grimpé, cotation des balises en course d'orientation, nombre, variété des obstacles, distance du parcours en saut et/ou en saut aquatique...) et se déroule dans le cadre d'une durée suffisante pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises.
- L'épreuve peut se dérouler dans un espace connu et maîtrisé. Dans la mesure du possible, un ou plusieurs paramètres<sup>3</sup> sont proposés pour engendrer une forme d'incertitude. L'équipe pédagogique précise pour chaque élève la modalité de passation retenue. La notation est individuelle.
- L'épreuve intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique. Pour cela un protocole de sécurité est construit par l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil et un enseignant est responsable de l'organisation matérielle et sécuritaire. La

<sup>2</sup> Coordonination des Actions Propulsives (CAP) : trajets moteurs, surfaces motrices, appuis, continuité, synchronisation des différentes actions corporelles propulsives. Vitesse utile : vitesse individuelle maîtrisée du déplacement qui ne dégrade pas les autres facteurs de l'efficacité (respiration, équilibration, coordination des actions propulsives, contrôles corporels, ressources physiques etc.), permettant de favoriser leur efficience.

<sup>3</sup> Exemples de paramètres : varier les espaces d'évolution (en course d'orientation, en ski, en VTT, en escalade) ou l'incertitude événementielle (sauvetage)

communication avec un élève chargé de la sécurité doit être restreinte à ce domaine et ne doit pas constituer une aide à la lecture et à l'analyse des caractéristiques du milieu.

#### Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

L'observation peut être fractionnée sur différentes périodes.

#### Barème et notation

L'AFL est noté sur 12 points en s'appuyant sur deux éléments :

- l'élément A « S'engager dans un niveau de difficulté adapté à ses ressources pour y effectuer un déplacement dans un temps défini », noté sur 4.  
L'équipe s'appuie sur les indicateurs proposés : projet, temps, niveau. L'importance des différents indicateurs peut différer selon les APSA supports.
- l'élément B « Choisir des trajectoires ou des itinéraires et adapter la conduite de son déplacement dans une recherche d'efficience », noté sur 6  
Le niveau de difficulté dans lequel s'engage l'élève détermine un coefficient (de 0,8, à 1,2) qui s'applique au total des points obtenus dans les deux éléments (note AFL sur 12 points = (points élément A + points élément B) x coefficient de difficulté).

Compte tenu de la diversité possible des activités, de la variété des lieux et conditions de pratique, l'équipe pédagogique définit la correspondance entre le niveau de difficulté et les coefficients à appliquer en tenant compte des différences filles-garçons.

#### Référentiel APSA

L'équipe pédagogique de l'établissement spécifique pour l'APSA les repères d'évaluation proposés dans le référentiel national du champ d'apprentissage.

#### Repères d'évaluation de l'AFL

Éléments à évaluer	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
S'engager dans un niveau de difficulté adapté à ses ressources pour y effectuer un déplacement dans un temps défini	L'élève se surestime nettement et s'engage dans un niveau de difficulté dans lequel il se retrouve en échec.  Indicateur projet : le parcours n'est réalisé que très	Le choix de difficulté révèle une lucidité partielle. L'élève estime mal son niveau, en se sous-estimant ou en se surestimant légèrement.	L'élève est lucide et prudent. Il s'engage dans un niveau de difficulté dans lequel il dispose des ressources suffisantes pour assurer sa réussite.	L'élève est lucide et engagé. Il s'engage dans un niveau de difficulté optimal au regard de ses ressources. La réussite est permise grâce à une prise de risque mesurée.

<p><b>Dans chaque degré et selon les APSA, les indicateurs proposés sont les suivants : l'atteinte du projet de déplacement, l'exploitation du temps disponible, le niveau du parcours réalisé au regard des ressources de l'élève.</b></p> <p><b>Sur 4 points</b></p>	<p>partiellement ou abandon en cours d'épreuve.</p> <p><u>Indicateur temps :</u> dépassement du temps important.</p> <p><u>Indicateur niveau :</u> l'élève s'est engagé dans un parcours d'un niveau très éloigné de ses ressources.</p>	<p><u>Indicateur Projet :</u> le projet est pratiquement terminé.</p> <p><u>Indicateur temps :</u> le parcours est réalisé avec un léger dépassement, ou trop rapidement au regard du temps disponible.</p> <p><u>Indicateur niveau :</u> le niveau de difficulté choisi n'est pas optimal au regard des ressources disponibles.</p>	<p><u>Indicateur Projet :</u> le projet a été mené à son terme avec une intensité modérée.</p> <p><u>Indicateur temps :</u> le parcours est réalisé dans le temps imparti, en disposant d'une marge de sécurité qui témoigne d'un engagement prudent.</p> <p><u>Indicateur niveau :</u> le niveau de difficulté choisi est légèrement inférieur au niveau des ressources disponibles.</p>	<p><u>Indicateur Projet :</u> le projet a été mené à son terme avec une intensité élevée.</p> <p><u>Indicateur temps :</u> parcours réalisé avec une exploitation optimale du temps.</p> <p><u>Indicateur niveau :</u> Une excellente connaissance de ses propres limites, lui permet de s'en approcher sans les dépasser.</p>	<p><u>Indicateur projet :</u> le projet a été mené à son terme avec une intensité élevée.</p> <p><u>Indicateur temps :</u> parcours réalisé avec une exploitation optimale du temps.</p> <p><u>Indicateur niveau :</u> Une excellente connaissance de ses propres limites, lui permet de s'en approcher sans les dépasser.</p>				
				<p>Les choix de trajectoires et d'itinéraires, adaptés sur une partie seulement du parcours, révèlent une prise d'information partielle.</p> <p><u>Choisir des trajectoires ou des itinéraires et adapter la conduite de son déplacement dans une recherche d'efficience</u></p> <p><b>Sur 6 points</b></p>	<p>Les choix d'itinéraires et de trajectoires sont pertinents sur la majeure partie du parcours. Ils révèlent une prise d'information globale.</p> <p>La conduite du déplacement se fait en intégrant les différents paramètres liés à l'équilibre, aux modes de propulsion, et au rythme d'avancement.</p> <p>La conduite du déplacement se fait par adaptations successives, parfois guidées par la gestion de l'équilibre, au détriment de la propulsion, et donc de la vitesse de déplacement.</p> <p>La progression du candidat est saccadée et manque de fluidité.</p>				
				<p>Il en résulte un déplacement efficace dans le milieu rencontré, mais parfois coûteux en énergie.</p> <p>La progression du candidat est fluide sur la majorité du parcours.</p>	<p>La progression du candidat est fluide sur la totalité du parcours. Le rythme de progression articule lecture de l'environnement, accélération ou récupération pour optimiser les ressources au regard des caractéristiques du milieu.</p>				
	0,25	à	1	1,25	à 2	2,25	à 3	3,25	à 4
<b>Coefficient de difficulté du parcours choisi</b>	0,25	à	1,5	1,75	à 3	3,25	à 4,5	4,75	à 6

**Coefficient (0,8 à 1,2), appliqué à la somme des points obtenus pour l'élément 1 et l'élément 2**

## Champ d'apprentissage n°3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

### Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée par l'équipe pédagogique de l'établissement de manière à évaluer l'AFL « S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées » ou l'AFL « S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition »

L'épreuve respecte les principes d'élaboration du référentiel national du champ d'apprentissage :

- L'épreuve engage le candidat à présenter une composition collective ou individuelle devant un public.
- Un seul passage est autorisé excepté au saut de cheval où 2 tentatives sont permises pour chacun des sauts choisis.
- Le cadre de l'épreuve est défini par l'équipe pédagogique : espace de pratique, durée (minimale à maximale ; et suffisante pour révéler l'AFL), environnement sonore, tenue, éléments scénographiques, accessoires, nombre d'élèves maximal dans le groupe.
- Les projets de composition sont présentés avant l'épreuve par les élèves, à l'oral ou à l'écrit (exemples : titre, thème, propos, enchaînement, ...)

### Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

Un (ou des partenaires) peut (peuvent) compléter un groupe de candidats pour l'évaluation. Ils sont choisis prioritairement dans l'enseignement de spécialité, et exclusivement parmi les élèves du lycée.  
Le public peut être issu de la classe, du groupe ou élargi à la communauté éducative de l'établissement.

### Barème et notation

L'AFL est noté sur 12 points (deux éléments chacun sur 6 points).

Pour les « activités codifiées », le code de référence est construit par l'équipe pédagogique. Il définit les critères de composition, d'exécution, la difficulté des éléments, hiérarchisée dans trois niveaux. Il précise les exigences qui relèvent de l'individuel et du collectif. L'équipe pédagogique peut adapter et compléter ces codes existants (code UNSS par exemple).

### Référentiel APSA

L'équipe pédagogique de l'établissement spécifique pour l'APSA les repères d'évaluation proposés dans le référentiel national du champ d'apprentissage.

Repères d'évaluation de l'AFL

Repères d'évaluation	
Éléments à évaluer	Degré 1 De 0,25 à 1,25 points
S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées.	Degré 2 De 1,5 à 2,75 points
Réaliser et maîtriser des formes corporelles de plus en plus complexes techniquement * <b>Sur 6 points</b>	Exécution globalement maîtrisée Formes corporelles isolées plutôt appropriées aux ressources Éléments majoritairement de niveau 1
Composer et présenter un enchaînement à visée esthétique/ acrobatique <b>Sur 6 points</b>	Enchaînement juxtaposé, uniforme Présentation parasitée Attitude neutre
S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition.	Exécution stabilisée Formes corporelles simples combinées adaptées aux ressources, actions coordonnées Éléments majoritairement de niveau 1
S'engager pour interpréter <b>Sur 6 points</b>	Enchaînement lié, dynamique Présentation soignée Attitude concentrée
Composer et développer un propos artistique <b>Sur 6 points</b>	Exécution maîtrisée Formes corporelles simples combinées optimisées par rapport aux ressources Éléments majoritairement de niveau 3
	Enchaînement rythmé, optimisé Présentation remarquable Attitude engagée
	Enchaînement organisé Présentation correcte Attitude appliquée
	Fort engagement corporel / présence moindre ou Forte présence / engagement corporel moindre Réalisations affinées
	Propos continu, fil conducteur du projet présent Inventivité modérée
	Propos lisible, projet organisé Inventivité riche

\*Saut de cheval : seul cet élément est à évaluer, sur un total de 12 points.

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Champ d'apprentissage n° 4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »

### Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée par l'équipe pédagogique de l'établissement de manière à évaluer l'AFL « S'engager pour gagner en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force ».

L'épreuve respecte les principes d'élaboration du référentiel national du champ d'apprentissage :

- L'épreuve engage le candidat dans plusieurs séquences d'opposition (au moins trois) présentant des rapports de force équilibrés.
- En fonction des contextes et des effectifs, différents aménagements de l'épreuve sont possibles en termes de compositions d'équipe, de poules, de formules de compétition ou de formes de pratiques. Le règlement peut être à ce titre adapté par rapport à la pratique sociale de référence (nombre de joueurs, modalités de mise en jeu, formes de comptage, recomposition des équipes...) pour permettre de mieux révéler le degré d'acquisition de l'AFL.

### Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

L'observation peut être fractionnée sur différentes périodes.

Il est possible de faire appel à des élèves-plaistrans pour avoir un effectif suffisant pour la passation de l'épreuve ou pour mieux équilibrer le rapport de force.

La constitution des équipes, poules, tableaux, est proposée par l'équipe enseignante et peut être régulée par les évaluateurs au cours de l'épreuve.

### Barème et notation

L'AFL est noté sur 12 points en s'appuyant sur deux éléments :

- l'élément A « S'engager et réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet de jeu »
- l'élément B « Efficacité individuelle et/ou collective ». Pour cet élément, la notation se fait en fonction du nombre de défaites et de victoires.

Si le rapport de force n'est pas équilibré au sein de chaque groupe constitué, des aménagements du critère « gain des matchs » peuvent être effectués par les membres du jury. Le différentiel entre les points gagnés et les points perdus pour chaque rencontre peut par exemple être retenu.

### Référentiel APSA

L'équipe pédagogique de l'établissement spécifique pour l'APSA les repères d'évaluation proposés dans le référentiel national du champ d'apprentissage.

### Repères d'évaluation de l'AFL

Éléments à évaluer	Repères d'évaluation					
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4		
<b>S'engager et réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet de jeu (individuel ou collectif)</b>	Utilisation efficace d'une technique préférentielle Exploitation ponctuelle de quelques occasions de marque Organisation offensive et/ou défensive aléatoire Pas ou peu d'adaptations à l'adversaire/partenaire en cours de jeu	Utilisation efficace de plusieurs techniques d'attaque ou de défense Exploitation régulière d'occasions de marque Organisation offensive et/ou défensive identifiable Quelques adaptations à l'adversaire/partenaire en cours de jeu	Utilisation efficace de plusieurs techniques d'attaque et de défense Création et exploitation d'occasions régulières d'occasions de marque Organisation offensive et défensive adaptée Adaptations régulières en cours de jeu	Utilisation optimale de techniques d'attaque et de défense adaptées et efficaces Création et exploitation d'occasions de marque nombreuses et diversifiées Organisation offensive et défensive efficace et créatrice d'incertitude. Adaptations permanentes et pertinentes en cours de jeu		
<b>Efficacité individuelle et /ou collective</b>	<i>Gain des matchs*</i>	<i>Gain des matchs*</i>	<i>Gain des matchs*</i>	<i>Gain des matchs*</i>	<i>Gain des matchs*</i>	<i>Gain des matchs*</i>
<b>Ratio Victoires/défaites</b>	<b>D+</b>	<b>V &lt; D</b>	<b>V= D</b>	<b>V &gt; D</b>	<b>V+</b>	<b>D+</b>
<b>Nombre de points</b>	<b>0.25</b>	<b>0.5</b>	<b>1</b>	<b>1.5</b>	<b>2.5</b>	<b>3</b>
				<b>3</b>	<b>3.5</b>	<b>4</b>
				<b>4.5</b>	<b>5.5</b>	<b>6</b>
				<b>6.5</b>	<b>7</b>	<b>7.5</b>
				<b>8.5</b>	<b>9</b>	<b>9.5</b>
				<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

NB : Les co-évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées.

La nomenclature est la suivante : D+ : le candidat n'a que des défaites ; V < D : le nombre de victoires est inférieur au nombre de défaites ; V = D : autant de victoires que de défaites ; V > D : plus de victoires que de défaites ; V+ : le candidat n'a que des victoires.

Les matchs nuls ne sont pas totalisés dans le décompte des victoires et des défaites, dans le cas où une équipe ou un joueur n'aurait que des matchs nuls, il est classé dans la case V=D.

## Champ d'apprentissage n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir »

### Principes d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

L'épreuve d'évaluation pour l'APSA est proposée par l'équipe pédagogique de l'établissement de manière à évaluer l'AFL « S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son projet personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu ».

L'épreuve respecte les principes d'élaboration du référentiel national du champ d'apprentissage :

- Elle engage le candidat dans la mise en œuvre d'un thème d'entraînement motivé par le choix d'un projet personnalisé.
- Le candidat présente de façon détaillée le plan écrit d'une séance de 45 à 60 minutes maximum intégrant le retour écrit sur sa prestation. Il choisit son thème d'entraînement en lien avec un mobile personnel.
- Les paramètres liés à la charge de travail (volume, durée, intensité, récupération) et aux éléments réalisés (pas, postures, etc...) sont clairement identifiés par écrit en proposant une alternance temps de travail, de récupération et d'analyse.
- À la fin de son épreuve, l'élève analyse sa production pour identifier les régulations à apporter en relation avec son projet personnalisé.

### Conditions de passation de l'épreuve

Le temps total de l'épreuve (échauffement compris) ne peut pas excéder 2 heures.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement maximum de 30 minutes.

Plusieurs élèves peuvent être observés en même temps.

L'observation peut être fractionnée sur différentes périodes.

### Barème et notation

L'AFL est noté sur 12 points en s'appuyant sur deux éléments :

- l'élément A « Produire en choisissant ses paramètres d'entraînement » est noté sur 8 points
- l'élément B « Analyser sa production pour réguler son projet » est noté sur 4 points

### Référentiel APSA

L'équipe pédagogique de l'établissement spécifique pour l'APSA les repères d'évaluation proposés dans le référentiel national du champ d'apprentissage.

Repères d'évaluation de l'AFL

Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	
<b>Produire en choisissant ses paramètres d'entraînement</b>	<p>Le projet de l'élève est général Le mobile personnel est exprimé de manière confuse Gestuelles approximatives Utilisation parfois inadaptée du matériel</p> <p><b>Sur 8 points</b></p>	<p>Le projet est personnalisé mais manque de cohérence par rapport au mobile Le mobile est identifié Degradiations ou compensations observables à plusieurs reprises dans les gestuelles, les techniques ou les postures La charge de travail est parfois peu adaptée aux ressources des élèves (trop faible/ trop forte)</p>	<p>Le projet est personnalisé et cohérent Le mobile est précis, il engage le choix du thème d'entraînement et des charges de travail en vue d'effets recherchés Gestuelles, techniques et/ou postures efficaces La charge de travail est adaptée aux ressources des élèves et à l'effort poursuivi</p>	<p>Degré 4</p>
<b>Analyser sa production pour réguler son projet</b>	<p><b>Sur 4 points</b></p>	<p>De 0,25 à 2 points</p>	<p>De 2,25 à 4 points</p>	<p>De 4,25 à 6 points</p>
				<p>De 6,25 à 8 points</p>

NB : Le projet de l'élève met en lien son mobile personnel avec l'entraînement mis en œuvre. Pour verbaliser son mobile personnel (c'est-à-dire ce qui motive son projet d'entraînement), l'élève doit pouvoir répondre à la question simple : « Pourquoi as-tu choisi ce thème d'entraînement ? »

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)